VILLARD-BONNOT

Code INSEE : 38547

Echelle : 1 cm = 250 m

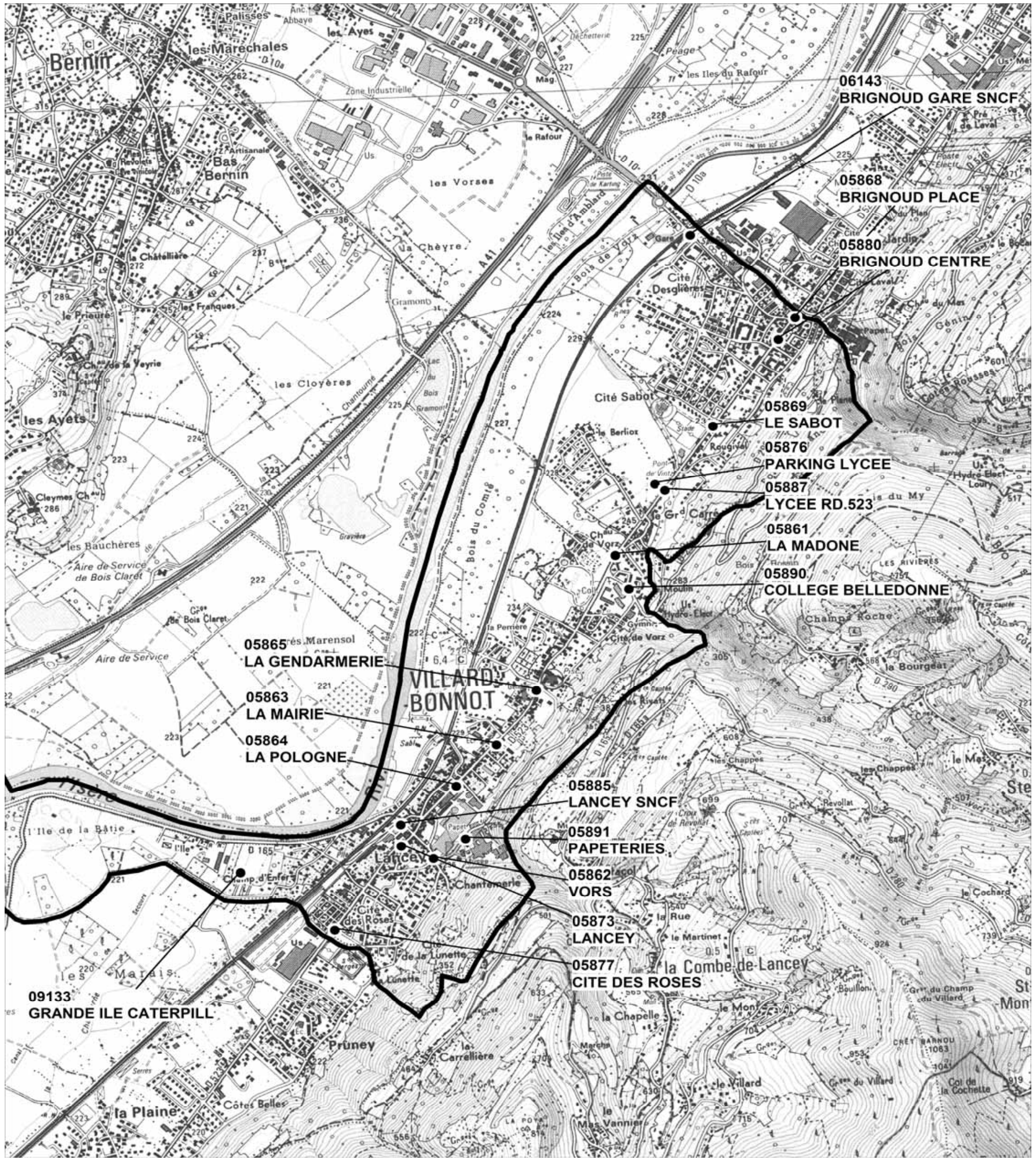

Carte IGN 1:25000 N° 3334OT © IGN Paris 2010 - Autorisation n°50-1012 - 2006-CUEX-0494 copie et reproduction interdites

POINTS D'ARRETS DESSERVIS SUIVANT L'ETABLISSEMENT DE DESTINATION

La carte de transport scolaire du Grésivaudan ne permet d'accéder qu'aux points d'arrêts listés ci-dessous.
Pour connaître l'ensemble des possibilités offertes par les PASS Eco Jeune et PASS Junior, consultez le site internet www.transportsdugresivaudan.fr

__ ETABLISSEMENT DE DESTINATION __

687 COLLEGE SIMONE DE BEAUVOIR
2115 MAISON FAMILIALE ET RURALE

------- ARRETS DESSERVIS -------

05865 EGLISE (GENDARMERIE)
05868 BRIGNOUD PLACE
05869 LE SABOT
05861 LA MADONE
05862 VORS
05863 LA MAIRIE
05864 LA POLOGNE
05873 LANCEY
05877 CITE DES ROSES
05880 BRIGNOUD CENTRE
05887 LYCEE (RD.523)

__ ETABLISSEMENT DE DESTINATION __

76 COLLEGE BELLEDONNE

------- ARRETS DESSERVIS -------

05865 EGLISE (GENDARMERIE)
05868 BRIGNOUD PLACE
05869 LE SABOT
05862 VORS
05863 LA MAIRIE
05864 LA POLOGNE
05873 LANCEY
05877 CITE DES ROSES

__ ETABLISSEMENT DE DESTINATION __

106 LYCEE PIERRE DU TERRAIL
1084 SEGPA COLLEGE MARCEL CHENE

------- ARRETS DESSERVIS -------

05868 BRIGNOUD PLACE

Les Etablissements de l’Agglomération Grenobloise sont desservis par des lignes du Conseil Général de l’Isère : pour remplir votre dossier de demande de transport scolaire, il faut vous adresser à vos établissements, au Conseil Général de l’Isère et / ou vous rendre sur le site : www.transisere.fr , rubrique Transports Scolaires.

Ce document ne confirme pas le droit au transport des élèves. Les indications portées dans les tableaux peuvent être modifiées sans préavis par le service Transports du Grésivaudan. Ce n'est pas un document contractuel, il ne tient pas compte des correspondances possibles.